

## RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES AU SUJET DU PREAVIS N° 4/19

### Réfection de l'Hôtel de Ville

<b>Objet</b>	Travaux de réfection à l'Hôtel-de-Ville.
<b>Opération proposée</b>	Investissement.
<b>Coût de l'opération</b>	Plafonné à 250'000.- CHF. Voir détail dans le préavis.
<b>Réalisation</b>	En plusieurs étapes, afin de maintenir les bureaux de l'administration communale opérationnels. Début des travaux : Mai 2019, fin des travaux : Septembre 2019.
<b>Financement</b>	Par la trésorerie courante et/ou emprunt pour tout ou partie du montant, dans les limites du plafond d'endettement adopté par le Conseil communal le 29.11.2016 (plafond d'endettement 43 millions).
<b>Amortissement</b>	L'investissement sera amorti dans sa globalité par un prélèvement au fonds de réserve « entretien des bâtiments communaux », compte numéro 9281.14 qui présente un solde de 1'000'000.- CHF au 31.01.2019. En cas de nécessité, le solde fera l'objet d'un amortissement linéaire sur 10 ans.
<b>Plan d'investissement</b>	Cet objet a été porté au plan des dépenses d'investissement 2019 pour un montant de 220'000.- CHF.

Le soussigné rapporteur a été invité par la commission ad-hoc à la visite complète de l'Hôtel-de-Ville, en présence du Syndic Luc-Etienne Rossier, ainsi qu'à la discussion qui a suivi, qu'ils en soient ici tous remerciés.

#### **Constats:**

Les objectifs principaux et nécessaires sont 1) l'amélioration de l'accueil au contrôle des habitants afin de profiter d'un bureau fermé pour en garantir la confidentialité, 2) le remplacement des parquets qui sont dans un très mauvais état, 3) l'équipement d'une ventilation dans les sanitaires pour une question d'hygiène, 4) les équipements électriques et informatiques sont à rénover pour être mis aux normes actuelles de sécurité. Vu la nécessité des travaux, la Cofin considère cet investissement comme approprié.

#### **Remarques :**

Ces travaux ont fait l'objet de plusieurs offres, tous les coûts ont été dûment analysés et certaines dépenses ne seront pas effectuées. L'anticipation d'une restauration permet une économie conséquente sur une remise en état trop tardive.

#### **Conclusion :**

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, préavise favorablement à l'octroi du crédit, soit 250'000.- CHF.

Aubonne, le 25 avril 2019

Rapporteur : François Linder